



Prélèvement d'assurance sans contrat

Par **Nrtg**, le **17/06/2013** à **11:24**

Bonjour,rnFin 2012 j'ai fait l'acquisition d'un bien immobilier rnLa banque à laquelle nous avons fait notre crédit nous a proposé une assurance habitation, nous a envoyé un contrat auquel nous n'avons pas donné suite. Seulement la société d'assurance nous prélève la somme depuis le mois de novembre. rnJ'ai contacté la banque en question qui m'a dit qu'il allait faire le nécessaire et rien!!! La solution il m'a dit de bloquer le prélèvement chose faite mais je viens de recevoir un courrier pour me prévenir si je ne paie pas ils vont engager une procédure de mise à demeure. rnLa question est : comment ils ont fait pour prélever sans autorisation de ma part et sans contrat signé ? je suis à la recherche d'un courrier assez ferme pour leur dire tout ça. rnMerci de m'aider

Par **Lag0**, le **17/06/2013** à **13:36**

Bonjour,rnVous demandez simplement à la compagnie d'assurance de vous envoyer la copie du contrat signé par vous et à la banque, la copie de l'autorisation de prélèvement.rnSi ni l'une, ni l'autre, ne peut fournir ce document, les 2 sont en faute !

Par **chaber**, le **17/06/2013** à **14:31**

bonjourrrnle contrat d'assurances non signé n'a aucune valeur juridique (sauf parfois souscription par internet avec signature électronique)rrnPour confirmer ce que préconise LagO, il faut envoyer une LRAR à l'assureur et exiger le remboursement des sommes perçues indument, si vous avez subi des prélèvements